



**Termes de références de la mission d'évaluation finale du
projet « Améliorer la qualité de vie et de l'inclusion des
enfants, jeunes handicapés et personnes vulnérables au
Tchad » : INCLUJIPH**

Période de consultance : mars/avril 2022

I/ Informations Générales

1.1 Présentation de Humanité et Inclusion

Humanité & Inclusion est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Présente au Tchad de manière permanente depuis 2014, Humanité & Inclusion vient en aide aux populations vulnérables, notamment les personnes handicapées, partout dans le monde où cela est nécessaire. L'association répond à leurs besoins essentiels et spécifiques, améliore leurs conditions de vie et les aide à s'insérer dans la société.

Que ce soit dans des contextes de pauvreté, d'exclusion, de conflits ou de catastrophes naturelles, Humanité & Inclusion accompagne les personnes handicapées, les victimes de mines, de sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre, les blessés, les réfugiés, les déplacés, les victimes de catastrophes naturelles, de maladies chroniques ou invalidantes, de violences (en particuliers les femmes et les enfants), etc.

1.2 Informations sur le contexte de la mission

Humanité & Inclusion (HI) est présent au Tchad de façon discontinue depuis les années 1990. HI intervient à N'Djamena et dans le Borkou (Nord), l'Ennedi (Nord Est), à Moundou (Sud) et au Lac Tchad (Ouest).

Les principaux secteurs d'intervention actuels et en lancement sont les suivants :

- L'action contre les mines incluant les enquêtes non techniques et techniques, l'éducation aux risques, le déminage, et la dépollution
- L'assistance aux victimes des mines, restes explosifs de guerre (REG) et engins explosifs improvisés (EEI), personnes handicapées et autres personnes vulnérables
- La réadaptation fonctionnelle (kinésithérapie, orthopédie, appareillage)
- L'éducation inclusive et en urgence
- L'insertion socio-économique des ménages les plus vulnérables notamment à travers le développement d'AGR, et la formation professionnelle
- Le développement local inclusif et l'appui à la solidarité communautaire

Les projets HI mis en œuvre au Tchad sont actuellement financés par l'Union Européenne, ECHO, la DDC (Coopération Suisse) et l'AFD (Agence Française de Développement). La stratégie de HI dans le pays pour 2019-2020 est de poursuivre le développement du Programme à la fois en termes de réponses d'urgence et de projets de développement, ceci en s'appuyant sur ses « cœurs de métier » (l'assistance aux personnes vulnérables dont les personnes handicapées, l'inclusion, l'action contre les mines, la réadaptation physique...) tout en étendant son panel de secteurs pour répondre aux besoins réels et en cherchant des

solutions innovantes et pérennes pour le développement socio-économique des plus vulnérables au Tchad.

NORD :

En 2017, HI a formé un consortium avec MAG, FSD (Fondation Suisse de Déminage) et SECADEV (Secours Catholique) afin de développer **un projet d'appui au déminage, au développement et à la protection sociale des personnes vulnérables dans le Nord du pays** (BET ; Borkou, Ennedi, Tibesti) et la région du Lac Tchad (**PRODECO**). Ce projet financé par l'Union Européenne à hauteur de 23 millions d'euros vise à contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.

La responsabilité de chef de file du consortium est confiée à HI. Dans le cadre du lancement du projet PRODECO en septembre 2017 et de l'accroissement des zones, secteurs et volumes d'intervention, HI a ouvert une Base opérationnelle Nord à Faya (Borkou) et un bureau à Fada (Ennedi).

LAC :

HI a une base dans la Région du Lac et y met en œuvre plusieurs activités via des financements ECHO, UNICEF, DDC et SCAC/CDSCS en consortium avec l'ONG COOPI. HI s'insère ainsi dans le cadre d'une réponse multisectorielle visant à répondre aux besoins urgents de protection des plus vulnérables touchés par les actions de l'EIAO et les mouvements de populations qu'il provoque. Les projets ou composantes de HI au sein des différents projets incluent en premier lieu **des activités d'éducation inclusive** afin d'améliorer l'insertion des enfants vulnérables, dont les enfants handicapés, au sein des systèmes d'éducation formelle ou non formelle selon leur situation et **des activités d'éducation aux risques de mines et restes explosifs de guerre et engins explosifs improvisés**.

En Février 2018 a également démarré un projet d'insertion économique sur trois régions Moundou, Ndjaména et le Lac financé par l'AFD. Le projet est axé sur l'accompagnement de jeunes handicapés dans leurs projets professionnels à Moundou et à Ndjaména que ce soit vers de la formation professionnelle, vers des stages ou apprentissages ou encore un appui au démarrage d'activité génératrice de revenus. Le projet accompagnera également des acteurs socio-économiques à devenir plus inclusif. Dans la région du Lac, le projet sera focalisé sur l'accompagnement des ménages vulnérables par le biais du graduation model alliant formation, filet sociaux et démarrage d'activité génératrice de revenu graduellement dans le temps. Ce projet a également un volet réadaptation qui vise le renforcement des services de réadaptation fonctionnelle et le système de référencement entre les acteurs de la santé et de réadaptation. Le 3^e volet de ce projet a pour enjeux de renforcement l'UNAPHT pour la réalisation de sessions de sensibilisation auprès de la communauté pour lutter contre les préjugés envers les personnes handicapées et de plaider pour assurer une prise en compte transversale de la question du handicap par les différents ministères.

2 Présentation du projet INCLUJIPH

Intitulé du projet	Amélioration de la qualité de vie et de l'inclusion des enfants, jeunes handicapés et personnes vulnérables au Tchad (INCLUJIPH)
Durée du projet	48 mois ; janvier 2018 à décembre 2021
Zones d'intervention/Localisation	Province du Lac (autour de Bol), N'Djamena et Moundou
Partenaires opérationnels	CARK, MNDP, HS, AHRT, CNAR, AUP, CDVT, CFTP, UNAPHT, DPPH, FINADEV, Ecoles spécialisées.
Groupes cibles	Personnes handicapées, personnes vulnérables et très vulnérables
Objectifs du projet	<p>Objectif général du projet : améliorer l'inclusion et la qualité de vie des personnes handicapées en réduisant les barrières à l'accès aux services, à la participation sociale et au développement économique du Tchad ;</p> <p>Objectif spécifique : La qualité de vie et l'accès des personnes handicapées aux activités d'insertion économique et professionnelle sont renforcés</p>
Résultats attendus du projet	<p>Résultat 1 : Les personnes handicapées améliorent leur mobilité et autonomie grâce aux services de réadaptation fonctionnelle renforcés ;</p> <p>Résultat 2 : Les personnes handicapées et autres personnes très vulnérables ont un accès à des opportunités d'insertion socio-économique et d'emploi décent grâce à des services publics et privés adoptant une approche handicap et genre ;</p> <p>Résultat 3 : Des actions de sensibilisation et de plaidoyer sont menées pour faire évoluer durablement l'accès des personnes handicapées aux services ordinaires et spécifiques ainsi qu'à l'emploi décent ;</p>
Principales activités mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • La réalisation d'un diagnostic organisationnel et technique et l'élaboration d'un plan d'action et de formation dans les structures ciblées ; • L'amélioration de l'offre de prise en charge :

	<p>dotation d'équipements prioritaires, rénovation et aménagement des salles de traitement prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des compétences du personnel : formations et accompagnement dans les domaines organisationnels et techniques définis, échanges d'expérience aux niveaux national et international (participation au congrès FATO), financement de deux formations initiales (en kinésithérapie et en ortho-prothèse) de 3 années pour trois personnes à l'ENAM de Lomé (Togo) ; • La formation des professionnels paramédicaux/médicaux des structures sanitaires ciblées sur la détection des déficiences, la conduite d'un pré-diagnostic du handicap et le référencement. • La prise en charge des patients par les structures de réadaptation CARK et MNDP et par les partenaires de santé (Handicap Santé) pour les cas nécessitant une intervention chirurgicale. • Organiser les formations techniques dans les secteurs économiques jugés porteurs et appuyer la relance ou le lancement d'AGR via la formation de groupements ainsi que la mise à disposition d'un fonds de lancement ; • Formation représentants OPH • Sessions de sensibilisation grand public journées nationale et internationale des personnes handicapées ;
--	---

2.1 Présentation des parties prenantes

Le projet s'est concentré durant sa période de mise en œuvre sur le renforcement des capacités techniques et de gestion des acteurs et structures intervenant dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle et de la réadaptation fonctionnelle. L'objectif visé était de travailler avec les acteurs nationaux qui ont déjà une forte expérience dans le domaine de l'insertion professionnelle, permettant ainsi d'apporter cette expertise au projet et également d'être renforcé en matière d'inclusion des personnes handicapées. Ainsi sont ciblés

1) Les autorités : la direction de la promotion des personnes handicapées (DPPH) du ministère de la femme et de la protection de l'enfance, le centre national d'appareillage et de rééducation (CNAR), le ministère de la santé publique et de la solidarité nationale à travers les délégations provinciales et structures hospitalières.

2) Les fournisseurs de services : i) **centre d'Appareillage et rééducation de Kabalaye (CARK)** : situé à N'Djamena, sous la tutelle de l'ONG Secours Catholique et Développement (SECADEV), comprenant un service ortho-prothèse et podo-orthèse, un service de kinésithérapie, un service d'aides techniques de marche/roulante. Le CARK est déjà partenaire de HI depuis 2017, ii) **association Maison Notre Dame de la Paix (AMNDP)** : située à Moundou, comprenant un service d'accueil, d'orientation, et de saisie des données, un service de kinésithérapie, un service d'appareillage (production) et aides techniques de marche, iii) **Handicap Santé** : ONG française qui a pour objectif d'apporter un soutien médico-chirurgical au centre MNDP de Moundou (cf. ci-dessous). L'ONG organise et réalise des missions chirurgicales (orthopédie et plastie) au profit des personnes handicapées physiques, notamment des enfants, et forme des professionnels et iv) **Centre National d'Appareillage et de Réadaptation (CNAR)** : centre d'appareillage du Ministère de la Santé Publique mais qui rencontre de nombreuses difficultés dans son fonctionnement organisationnel et capacité de ressources financières.

3) L'UNAPHT et les organisations des personnes handicapées : en tant que bénéficiaires finaux du projet, leur accès à l'information et leur niveau de connaissances sur leurs droits et les services existants seront améliorés. Ils deviendront alors eux-mêmes vecteurs puissants de dissémination de l'information. L'utilisation des médias et les nombreux évènements de sensibilisation (i.e. durant les journées nationales et internationales du handicap) participeront à la meilleure compréhension des questions liées au handicap parmi la population ainsi qu'à alimenter le débat sur ces questions de développement, première étape d'un long processus de changement des mentalités afin de réduire les stigmas et l'exclusion des PH. Les organisations représentatives des PH seront quant à elles formées et soutenues dans la mise en œuvre d'initiatives de plaidoyer et de sensibilisation pour la promotion des droits des PH, assurant le renforcement effectif de leurs capacités à porter la voix de leurs membres.

III DESCRIPTION DES PRESTATIONS

3.1. Objectifs de l'évaluation

Conformément à la politique de Planification, Suivi et Evaluation des projets « PSE » et aux procédures de qualité et de gestion de Handicap International, dans le cadre de la mise en œuvre des projets, le Programme Tchad envisage l'évaluation finale du projet INCLUJIPH.

Cette évaluation fait partie des activités à conduire dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Elle a pour objectif principal de vérifier si les activités prévues dans le cadre du projet ont été effectivement réalisées et les résultats attendus ont été atteints.

L'évaluation vise aussi à relever les acquis et les insuffisances/contraintes survenus dans la mise en œuvre du projet et quelles sont les mesures correctives à apporter pour des opportunités futures.

Les principaux acteurs de l'évaluation comprennent les structures étatiques sanitaires représentées par les Délégations provinciales de la santé, la Direction de Promotion des Personnes Handicapées du Ministère de la femme, les partenaires de mise en œuvre du projet et notamment Handicap Santé, CARK, MNDP, UNAPHT, CDVT, AUP, AHRT, FINADEV, les CFTP et les OPH.

La mise en œuvre de cette évaluation finale constitue donc une étape importante, pour Handicap International, visant à mesurer les résultats et le cas échéant les effets du projet, d'en évaluer l'impact, tout en répondant aux dimensions de qualité, de redevabilité et d'apprentissage conformément au référentiel qualité de HI.

Cette évaluation externe permettra de vérifier de manière indépendante le niveau d'atteinte des résultats du projet rapportés dans les différents rapports et définis dans le cadre logique du projet. Aussi, l'évaluation vise à présenter au programme HI Tchad et plus généralement à l'ensemble des parties concernées par le projet, une appréciation globale, en toute indépendance, des résultats à la fin du projet, en s'attachant plus particulièrement aux résultats du projet, et les principaux enseignements de l'intervention et des recommandations afin d'améliorer les futures actions qui pourraient être développées par HI dans le secteur.

3.2. Services demandés

Le projet sera apprécié sur la base des cinq critères types du CAD, à savoir : pertinence, efficacité, efficience, viabilité et impact. En outre, deux critères d'évaluation spécifiques extraits de la politique de suivi évaluation HI seront examinés :

- La participation des bénéficiaires comme valeur ajoutée du projet, sous l'angle de sa conception comme de sa mise en œuvre ;
- L'éthique par rapport aux valeurs et principes moraux que promeut Humanité & Inclusion auprès des bénéficiaires

Le consultant en charge de l'évaluation finale devra répondre aux questions d'évaluation spécifiques formulées ci-après. Ces questions à étudier sont indicatives. Elles peuvent faire l'objet de discussions avec les experts au cours de la phase documentaire. Toutefois, une fois qu'elles ont été arrêtées, elles ont valeur contractuelle.

Pertinence

- Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention correspondent-ils aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales des partenaires et aux politiques de l'Agence Française de Développement ?
- Les actions envisagées répondent-elles aux problèmes identifiés ?
- Le projet a-t-il répondu aux attentes et besoins des groupes cibles ?
- Les informations de base sur la situation, les besoins et les attentes des bénéficiaires, contenues dans le document de projet, étaient-elles en adéquation avec la réalité constatée dans les phases de déroulement du projet ?
- Dans quelle mesure les contraintes du secteur ont-elles été identifiées et prises en compte ?
- La mise en œuvre des activités prévues a-t-elle fait preuve d'adaptabilité pour répondre au changement de contexte ?
- Les actions menées sont-elles en adéquation avec les missions et les capacités des partenaires locaux impliqués ?
-

Efficacité

- Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention peuvent-ils être atteints en prenant en compte leur importance relative ?

- Quel est le niveau de réalisation des activités ?
- Le Maître d'œuvre du projet a-t-il mis en œuvre les activités à temps et a-t-il atteint les résultats escomptés à la fin du projet ? Que faut-il retenir de la composition de son équipe de gestion, de son organisation, de son positionnement, des moyens mis à sa disposition et de son fonctionnement ?
- Quelles relations ont été établies par le projet avec les bénéficiaires, les services du Maître d'œuvre, les services de l'AFD, les autres PTF et les autres projets financés par l'AFD (ex : Bab Al Amal) ?
- Les instances mises en place pour le pilotage et le suivi des activités (CP et CSO) ont-elles joué leur rôle ? Que retenir de leur fonctionnement, du processus de prise et de suivi des décisions ?
- Les ressources humaines, affectées initialement au projet étaient-elles adaptées ? les adaptations opérées étaient-elles nécessaires ? justifiées ? Ont-elles permis d'atteindre les objectifs ?
- Des retards dans la mise en œuvre des activités ont-ils eu lieu ? Si oui, quelle influence cela a-t-il eu sur la conduite et le déroulement du projet ?

Efficienne

- Est-ce que les activités du projet ont été réalisées selon le planning initial ?
- Dans quelle mesure les résultats et/ou les effets attendus ont-ils été obtenus avec le moins de ressources possibles (fonds, expertise, temps, coûts administratifs, etc.) ?
- Les ratios des dépenses (budget) sont-ils cohérents avec les résultats attendus ?
- La mise en œuvre des activités a-t-elle été retardée pour des raisons liées à la disponibilité des fonds ?
- Les budgets des différentes composantes étaient-ils bien identifiés et suffisants ?
- La stratégie et les modalités de partenariat développées sont-elles en cohérence avec les résultats et les objectifs attendus du projet ?
- Quelle est la valeur ajoutée dans l'implémentation du projet au niveau des structures sanitaires des zones de santé ciblées ?

Durabilité

- Dans quelle mesure les résultats obtenus sont-ils perceptibles au niveau des bénéficiaires ? Quelle est la probabilité que l'ensemble des résultats à l'issue du projet dure sur le long terme en résistant aux risques ?
- Quel est le niveau de connaissance du projet, d'implication et de participation des décideurs des institutions concernées par le projet ?
- Les capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs ont-elles été suffisamment renforcées par le projet pour favoriser l'insertion professionnelle des publics marginalisés (personnes handicapées, femmes et jeunes) et les soins en réadaptation pour les personnes qui en ont besoin ?
- Quel est le niveau de satisfaction des parties prenantes vis-à-vis du projet.

Impact

- Quel est l'impact et l'appropriation des différentes études et activités réalisées, dans le cadre du programme au niveau des différents acteurs ?
- Quels effets à long terme positifs et négatifs, produits par l'intervention, directement ou indirectement, sont attendus ?

Participation

- Dans quelle mesure, les bénéficiaires ont été consulté tout au long de la mise en œuvre des activités du projet ?
- Le mécanisme d'implication des bénéficiaires mis en place a-t-il permis la participation de ceux-ci ?
- Les bénéficiaires ont-ils accès aux espaces ou processus d'expression sur les actions du projet ?
- Est-ce que les personnes handicapées ont pu participer à égalité avec les autres aux activités du projet et ce que le projet a mis en place des adaptations pour faciliter leur participation ?

Ethique

- Est-ce que le projet respecte les principes moraux universels et met en pratique les valeurs promues par HI ;
- En quoi le projet a contribué à prévenir tout type de distinction, d'exclusion ou restriction, notamment lié au genre, au handicap, à l'âge, à l'orientation sexuelle et/ou l'appartenance culturelle/politique/géographique ;

Le consultant chargé de l'évaluation finale doit également examiner si les questions transversales suivantes, "promotion des droits humains, égalité entre les femmes et les hommes, démocratie, bonne gouvernance, droits des enfants et durabilité environnementale" ont été prises en considération dans les documents de formulation et dans quelle mesure elles ont été prises en compte dans la mise en œuvre du projet et son suivi.

Elle formulera par ailleurs dans un format facilement acceptable et adapté aux destinataires ciblés, toutes les dispositions utiles et réalisables sur la capitalisation, la diffusion et la pérennisation des acquis du projet INCLUJIPH.

Le processus d'évaluation se déroulera en trois phases : une phase documentaire, une phase de terrain et une phase de synthèse. Les livrables, se présentant sous la forme de rapports et/ou de présentations de type Powerpoint doivent être présentés à la fin des phases correspondantes.

Tableau synthétique des étapes et livrables

Phases de l'évaluation	Etapes méthodologiques	Livrables
Phase documentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des données • Analyse • Structuration de l'évaluation 	➤ Note documentaire
Phase de terrain (mission dans le pays : N'Djamena, provinces du Lac et du Logone occidental)	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des données • Analyse • Vérification des hypothèses et constats préliminaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Note intermédiaire ➤ Présentation de type PowerPoint
Phase de synthèse	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et 	

	appréciation • Rédaction et finalisation du rapport	➤ Rapport final
--	---	-----------------

Phase documentaire

Au cours de la phase documentaire, le consultant chargé d'évaluation devra :

- Procéder à une analyse systématique des documents utiles disponibles ;
- Mener des entretiens avec le chef de projet, les services déconcentrés de l'Etat impliqués dans l'exécution du projet et ceux de l'AFD ;
- Formuler des observations sur les questions d'évaluation proposées et, s'il y a lieu, proposer une autre série de questions d'évaluation ou une série complémentaire de questions d'évaluation en justifiant leur pertinence ;
- Apporter des premiers éléments de réponse à chacune des questions d'évaluation en indiquant les informations déjà recueillies et leurs limites, préciser les points qui restent à aborder et les hypothèses encore à tester et décrire une méthodologie complète qui sera utilisée pour répondre à la question ;
- Proposer un plan de travail détaillé accompagné de la liste des personnes à rencontrer ;
- Etablir et présenter la liste des outils à utiliser au cours de la phase de terrain ;
- Dresser la liste de toutes les mesures préparatoires déjà prises ou à prendre en vue de la phase de terrain ;
- Confirmer le calendrier définitif de l'évaluation

Phase de terrain

La phase de terrain débute après l'approbation de la note documentaire par le gestionnaire de l'évaluation.

Les premiers jours de la phase de terrain seront consacrés par l'évaluateur à des réunions d'information à l'intention des services concernés de l'action.

Au cours de la phase de terrain, l'évaluateur doit veiller à entretenir des contacts adéquats avec les différentes parties prenantes et à assurer la consultation et la participation de ces dernières, collaborer étroitement avec les autorités et organismes publics compétents, s'appuyer sur les sources d'information les plus fiables et les plus appropriées.

À l'issue de la phase de terrain, l'évaluateur doit élaborer une synthèse de ses travaux, examiner la fiabilité et la portée des informations recueillies et présenter ses premières conclusions au cours d'une réunion avec l'équipe opérationnelle de la mission HI Tchad.

Phase de synthèse

Cette phase est principalement consacrée à l'élaboration du rapport final. L'évaluateur présentera dans un document unique ses constats, ses conclusions et ses recommandations, conformément à la structure convenue.

L'évaluateur doit veiller à :

- Ce que ses appréciations soient objectives et équilibrées, ses affirmations exactes et vérifiables et ses recommandations réalistes ;

- Prendre clairement acte, lors de l'élaboration du rapport, des changements allant dans la direction souhaitée dont elle a connaissance.

Sur la base des observations qui seront formulées sur le rapport provisoire, l'équipe d'évaluation le révisera. Si les problèmes de qualité, les erreurs factuelles ou les problèmes méthodologiques doivent être corrigés, les commentaires liés à des différences d'appréciation peuvent être acceptés ou rejetés. Dans ce dernier cas, l'équipe d'évaluation est tenue de motiver par écrit sa position.

3.3 Méthodologie

Le consultant doit présenter, lors de la réponse à la demande de services, la méthodologie qu'il compte appliquer dans le cadre de cette mission. Cette méthodologie, de maximum 5 pages, présentera le cadre conceptuel, organisationnel et logistique général proposé pour la réalisation de l'évaluation finale. Ce cadre conceptuel sera discuté avec l'équipe du projet et les référents techniques au siège au cours de la phase documentaire et finalisé avant l'arrivée de la mission à N'Djamena.

L'évaluateur doit s'entretenir avec toutes les parties prenantes du projet (liste non exhaustive) :

- Le Chargé de suivi du projet INCLUJIPH de l'AFD ;
- Le Comité technique de la plateforme FIP ;
- Les Délégations provinciales de l'action sociale et de la santé ;
- Les acteurs non étatiques concernés par le projet ;
- Les membres de comité de sélection des bénéficiaires des guichets d'accompagnement socio-économique et professionnel (GASP) ainsi que les 3 communes d'arrondissement de N'Djamena ;
- Les partenaires de mises en œuvre du projet : CARK, MNDP, HS, AHRT, APORT, CNAR, AUP, CDVT, FINADEV, UNAPHT et CFTP ;
- Toutes autres parties prenantes que les experts considéreront utiles pour atteindre les résultats attendus.

Un aide-mémoire devra être produit et présenté lors du débriefing organisé par HI et les services techniques avec toutes les parties prenantes.

3.4 Principe et valeur

3.4.1 Politique de Protection et de lutte contre la corruption

Lors de l'étude, il est demandé au consultant et recommandé de mettre en pratique Les différentes politiques ci-dessous dans le cadre du respect et de la considération de la dignité humaine. Ces politiques institutionnelles chez HI sont à appliquer dans toutes les activités mises en œuvre, tant interne qu'externe. Ces politiques, seront annexés au contrat du/de la consultant(e) d'où il/elle sera tenu(e) de les respecter.

- [Politique de protection de l'enfance](#)
- [Protection des bénéficiaires contre les exploitations sexuels](#)
- [Code de conduite](#)
- [Politique de lutte contre la fraude et la corruption](#)

3.4.2 Mesures éthiques*

Dans le cadre de chaque étude, HI s'engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures est impérative dans tout le processus des activités mise en œuvre.

- **Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes** : expliciter les mesures de mitigation des risques.
- **Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté** : proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / langage des signes / matériel adaptés aux enfants...)
- **Obtenir le consentement libre et éclairé des participants** : expliciter comment le/la consultant(e) recueillera le consentement et/ou l'assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs

Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l'activité : proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

3.5. Résultats à atteindre

- i) une évaluation finale des aspects quantitatifs, qualitatifs, de l'approche d'exécution, de l'efficacité, de l'efficience, de la viabilité et de l'appropriation du projet est disponible et présentée sous forme d'un aide-mémoire, d'un rapport provisoire et d'un rapport final ;
- ii) des recommandations opérationnelles, notamment en vue de la pérennisation des acquis du projet en lien avec d'autres pistes de projet sont disponibles ;
- iii) des pistes ou préconisations pour la préparation d'actions d'appui futures sont proposées ;
- iv) un aide-mémoire est disponible 2 jours avant le débriefing organisé par HI et les services techniques avec toutes les parties prenantes ;
- v) le rapport final, comprenant un résumé exécutif, est produit et validé.

3.5. Langue du contrat spécifique

Le français est la langue du contrat spécifique.

3.6 Profil du consultant ou expertise demandé

Il est attendu que l'évaluateur possède une bonne connaissance et expérience du secteur de la réadaptation physique et fonctionnelle et une expérience pointue dans la mise en œuvre et l'évaluation des projets de développement et notamment dans le secteur de l'insertion socioéconomique et professionnelle.

La mission sera composée d'un expert de catégorie I. La durée totale de la mission sera de 28 jours et répartis comme suit :

- Trois (3) jours pour la phase documentaire ;
- Vingt et un (21) jours sur place pour effectuer l'évaluation et le débriefing avec les premières conclusions ;

- Quatre (4) jours au siège des experts pour intégrer les commentaires qui auront été soulevés lors du débriefing et pour la finalisation du rapport provisoire et du rapport final.

3.7. Compétences et qualifications requises

3.7.1. Indispensables

- Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études post baccalauréat de quatre années ou plus, sanctionné par un diplôme de fin d'études, dans les domaines de l'économie, du droit, des sciences politiques ou sciences humaines ou sociales.
- Disposer d'une bonne expérience et expertise des exercices et processus d'évaluation dans un environnement multi-acteurs et de transferts d'expériences et de savoirs locaux.
- Excellentes qualités et capacités de synthèse, d'analyse et de rédaction en français, bonne maîtrise de l'outil informatique
- Rigueur méthodologique et respect des lignes directrices, respect des délais, être force de proposition, proactivité et qualités interpersonnelles

3.7.2. Souhaité

- 5 ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets de coopération et aide au développement, dont 3 ans sur des projets financés par l'AFD, de préférence au poste de chef de projet ou d'assistant technique principal ;
- Expérience dans l'identification, la mise en œuvre, le suivi ou l'évaluation de projets de coopération et de développement ;
- Expérience en Afrique subsaharienne, en appui à des institutions gouvernementales ;
- La connaissance du contexte tchadien serait un atout.

3.8. Lieu et Durée

3.8.1. Période de démarrage

La période indicative envisagée pour le démarrage de la mission de consultance se situe entre février – mars 2022.

3.8.2. Echéance ou durée prévue

La durée de la mission sera de maximum d'un mois et demi calendaires.

3.8.3. Lieu de prestation

La mission se déroulera à N'Djamena, avec des visites sur le terrain, y inclus des déplacements en province, notamment au Lac Tchad aux alentours de Bol et au Logone Occidental à Moundou.

3.9. RAPPORTS

3.9.1 Contenu

A la fin de sa mission, l'expert évaluateur sera tenu d'effectuer une restitution, lors de laquelle il doit présenter ses conclusions et les grandes lignes du rapport d'évaluation finale, appuyés par la soumission d'un aide-mémoire au plus tard deux jours avant la réunion.

L'équipe d'évaluation soumettra les rapports suivants :

	Nombre de pages maximum (à l'exclusion des annexes)	Principaux éléments	Calendrier pour la soumission
Rapport documentaire	15 pages	<ul style="list-style-type: none"> • Questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs • Difficultés rencontrées ou prévues • Approche d'évaluation détaillée et programme de travail • Réponse préliminaire à chacune des questions d'évaluation, en indiquant les informations déjà recueillies et leurs limites • Points qui restent à aborder et hypothèses à mettre à l'épreuve • Description complète de la méthodologie utilisée pour répondre aux questions • Plan détaillé pour la phase de terrain 	Fin de la phase documentaire
Rapport final provisoire	60 pages	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux questions d'évaluation • Synthèse de tous les constats, conclusions et recommandations sous la forme d'une appréciation globale 	Fin de la phase de synthèse
Synthèse rapport final	5 – 10 pages	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse de tous les constats, conclusions et recommandations sous la forme d'une appréciation globale 	25/04/2022
Rapport final		<ul style="list-style-type: none"> • Mêmes caractéristiques que celles exposées ci-dessus, intégrant les éventuelles observations reçues des parties concernées sur le rapport final provisoire qui ont été acceptées 	30/04/2022

3.9.2 Calendrier de remise du rapport et des observations

L'expert évaluateur aura quatre jours ouvrables après son départ du Tchad pour envoyer en format électronique une version provisoire du rapport. Humanité et inclusion disposera de 23 jours ouvrables pour présenter ses commentaires. L'expert disposera de 12 jours ouvrables pour intégrer ces commentaires ou y apporter une réaction avant l'envoi du rapport final. Le rapport final sera accompagné d'une note synthétique, de maximum 4 pages, où l'évaluateur fera ressortir les principaux constats et recommandations. De plus l'évaluation doit fournir un document distinct expliquant de quelle façon et à quel endroit des observations ont été intégrées ou le motif de non-intégration de certaines observations.

3.10 Constitution et soumission des dossiers

Les dossiers comportant un CV détaillé, une lettre de motivation, une proposition technique comprenant une méthodologie détaillée et un chronogramme prévisionnel de la mission et une proposition financière ainsi que 3 références professionnelles les plus récentes et/ou les plus proches de la consultance actuelle doivent être envoyés à l'adresse suivante : « **appel.offres@tchad.hi.org** » en indiquant en objet la référence « **Consultant évaluation finale projet INCLUJIPH** » au plus tard le mardi 28 décembre 2021 à 15h, heure du Tchad.